

▪ Les présents

Prénom - NOM	Entreprise / Commune
Maria CANDAMIL	Velocita Energies (VE)
Dorine TEA	Billas Avenir Energie (BAE)
Patrick BILLAS	
Charline VIALLE	MAZARS
Ophélie JOVELIN	
Michel COURAGEOT	Maire de Marbéville
Isabelle SAMSON	1 <sup>ère</sup> adjointe de Vignory
Didier JOLLY Christelle DE CASTRO Émilien TONNER	Maire de Soncourt-sur-Marne 1 <sup>ère</sup> adjointe de Soncourt-sur-Marne Conseiller de Soncourt-sur-Marne
Stéphane MAUJEAN	Maire de Mirbel
Laurent PELLOUARD Katia PELLOUARD Franck SCHLATTER	Maire de La Genevroye (LG) 2 <sup>nd</sup> adjointe de LG 1 <sup>er</sup> adjoint de LG
Pierre ETIENNE	Élu Communauté d'Agglomération de Chaumont (commission transition énergétique)
Patrice POÉ	Président de l'AFR de Mirbel-LG-Vignory

▪ Les excusés

- Étienne MARASI – Maire de Vignory
- Agathe GELER – Technicienne Forestier Territorial à l'ONF

Le 7 octobre 2020 s'est tenu le premier comité de pilotage (COPIL) du projet éolien sur les communes de Soncourt-sur-Marne, Marbéville, Mirbel, La Genevroye et Vignory dans le département de Haute-Marne (52). Initié depuis janvier 2019 par deux développeurs éoliens en partenariat : Velocita Energies (VE) et Billas Avenir Energie (BAE), le COPIL a permis de rassembler les acteurs locaux du territoire : élus, riverains, associations, ONF (excusée) ... etc. A travers cette démarche de concertation avec toutes les parties prenantes, les membres du COPIL ont l'occasion d'être informés et de suivre, étape par étape, l'avancement du projet jusqu'à sa réalisation.

Pour ce faire et tout au long de développement, les parties seront accompagnées de Charline VIALLE et Ophélie JOVELIN de l'équipe Concertation de MAZARS, chargées dans un premier temps de mener un diagnostic territorial afin de recueillir les perceptions des différents acteurs du territoire sur ce projet. Dans un second temps, la démarche de concertation et de communication locale que MAZARS mènera, permettra d'être au plus proche des acteurs locaux, d'être aussi réactifs que possible pour répondre aux attentes et besoins en termes d'information et de concertation autour du projet et de le co-construire ensemble.

	<b>CR du COPIL n°1</b> <b>Projet éolien de l'Étoile</b> <b>07/10/2020</b>	
---	---	---

Les membres ont pour la première fois pu se retrouver autour de la table pour recevoir des rappels et informations principales du projet :

### 1. Présentation des sociétés :

BAE basé à Maizières-lès-Metz et VE basé à Paris sont deux sociétés privées et indépendantes, travaillant dans le développement et l'exploitation de parcs éoliens. Depuis environ 2 ans, un partenariat s'est créé entre eux afin de développer l'éolien sur de nouveaux territoires dont une partie de la Haute-Marne.

BAE assure la relation avec les élus et autres acteurs du territoire et VE est en charge du suivi des projets et en particulier des expertises écologiques, paysagères et patrimoniales, acoustiques, etc., nécessaires au Dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) en Préfecture.

### 2. Historique du projet :

Grâce à un échange téléphonique plutôt favorable avec l'ancien Maire de Soncourt-sur-Marne, Jacky RUBINI en septembre 2018, les sociétés ont pu se présenter lors d'une réunion d'information auprès de quelques élus de Soncourt-sur-Marne et représentants de Vignory, Oudincourt, Ormoy-lès-Sexfontaines (excusée) et Marbéville en janvier 2019. Les rencontres avec les conseils municipaux respectifs se sont poursuivies pendant plusieurs mois pour obtention de délibérations favorables pour l'étude de faisabilité du projet éolien et/ou accords fonciers (promesse de bail emphytéotique/de servitudes).

Alors que Météo France et l'aviation civile rendent des avis favorables pour le développement d'éoliennes sur ce secteur, l'aviation militaire (armée) informe en janvier 2020 que la zone d'études potentielle (ZEP) est entièrement proscrite en faveur d'une zone d'entraînement pour les drones. VE et BAE n'ont pas d'autres choix que de s'éloigner de cette contrainte aéronautique interdisant tout obstacle au sein de cette ZEP et de délimiter une nouvelle ZEP, qui se retrouve sous un Réseau Très Basse Altitude (RTBA), limitant obligatoirement la hauteur des éoliennes du projet à 150 mètres. Ce changement de périmètre a eu pour conséquence le retrait des communes d'Oudincourt et Ormoy-lès-Sexfontaines (informées en février 2020), et l'accueil des communes de Mirbel et La Genevroye (CM rencontrés en Juin 2020) dans l'étude du projet.

### 3. Les études :

Les acteurs du projet ont été présentés. Concernant les expertises approfondies, l'étude écologique (dont le bureau d'études est Envol Environnement) a été lancée en Août 2020 et l'étude de vents et chiroptères (chauves-souris) commencera début 2021 via l'installation d'un mât de mesure et pose d'enregistreurs sur ce dernier, sur une parcelle communale de Marbéville.

4. La concertation :

Les porteurs de projet VE et BAE ont décidé de se faire accompagner par un spécialiste de la concertation : MAZARS (représenté par Charline VIALLE et Ophélie JOVELIN). Elles réalisent en ce moment-même et jusqu'à la fin de l'année 2020, des entretiens individuels ou en petit comité auprès des habitants, élus, membres d'association, chasseurs etc... afin d'évaluer leurs connaissances du projet, collecter leurs perceptions et avis, identifier les points bloquants ou attentes en termes d'information et de concertation et y répondre en toute impartialité. MAZARS précise à la salle que les entretiens sont confidentiels.

5. Calendrier :

Compte-tenu du contexte électoral parmi lequel certains élus dont les Maires ont changé comme les communes de Vignory et Soncourt-sur-Marne, mais également suite au changement de la zone d'étude, incluant dorénavant les communes de Mirbel (Commission Syndicale La Genevroye-Mirbel) et La Genevroye, les études de faisabilité (délibération des communes et accords fonciers) sont toujours en cours. Cela n'empêche pas le projet d'avancer tant d'un point de vue concertation que réalisation des expertises environnementales sur le terrain. Concernant la préparation à l'installation du mât de mesure, des échanges sont à prévoir très prochainement entre les porteurs de projet et l'ONF, notamment pour définir les modalités de coupes d'arbres autour de la zone du mât de mesure (pour rappel installation prévue avant mars 2021 sur une parcelle communale de Marbéville).

▪ Discussions :

Intervention du maire de La Genevroye :

Monsieur PELLOUARD demande où se trouveront les garanties financières dédiées au futur démantèlement du parc éolien.

*Réponse : sous forme de caution bancaire ou dépôt de garantie à la caisse des dépôts.*

Intervention du maire de Soncourt-sur-Marne :

Monsieur JOLLY demande quelles seraient les mesures mises en œuvre pour compenser le(s) locataire(s) de la chasse au dérangement et donc potentielle perte de gibier pendant la phase de travaux du parc éolien ?

*Réponse : des mesures comme l'aménagement d'abris pour gibiers et petits gibiers ou encore l'introduction d'animaux chassables pourront être mis en place. Ces mesures seront à définir en concertation pendant la conception du projet. De plus, une compensation financière pourra être accordée aux chasseurs du territoire d'étude, sous réserve d'une démonstration et justification de perte de gibier chassé lié à la construction du parc éolien.*

	<b>CR du COPIL n°1</b> <b>Projet éolien de l'Étoile</b> <b>07/10/2020</b>	
---	---	---

Intervention de la première adjointe au maire de Vignory :

Madame SAMSON demande s'il existe un document qui définit le potentiel éolien à l'échelle du département.

*Réponse : Bien qu'il y ait des documents qui définissent le potentiel éolien à l'échelle nationale (loi Grenelle, Programmation Pluriannuelle de l'Energie) et régionale (SRADDET), à l'heure actuelle il n'y a pas un document qui définit des objectifs de développement éolien au niveau du département.*

*Cependant, il existe des programmes qui visent à guider et récompenser les collectivités dans leurs démarches dans le cadre de la transition énergétique.*

*Afin de mieux les comprendre, trois approches sont proposées :*

1. *Au niveau de la Communauté d'Agglomération Chaumont*
2. *Au niveau du Pays de Chaumont*
3. *Au niveau de la région du Grand Est*

1. *Au niveau de la Communauté d'Agglomération Chaumont*

*La Communauté d'Agglomération Chaumont est engagée dans la transition énergétique de son territoire.*

*Elle déploie sa démarche Climat-Air-Energie, via la constitution d'un PCAET et par une labellisation Cit'ergie en cours avec l'ADEME. Le PCAET est un outil de planification stratégique obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants qui vise à mettre en place les mesures nécessaires pour atténuer le changement climatique. Il permet notamment aux collectivités de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la qualité de l'air, de maîtriser leur consommation d'énergie et de développer les énergies renouvelables sur leur territoire. Le PCAET de la Communauté d'Agglomération de Chaumont est en cours d'élaboration depuis l'année dernière.*

*En s'engageant dans la labellisation Cit'ergie qui récompense les collectivités menant des programmes ambitieux en termes de transition énergétique, la Communauté d'Agglomération de Chaumont montre qu'elle souhaite pleinement porter des projets en faveur du développement durable sur son territoire.*



## 2. Au niveau du Pays de Chaumont

La commune de Chaumont fait également parti du Pays de Chaumont, un syndicat mixte d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant les entités suivantes : la Communauté de Communes des Trois Forêts, l'Agglomération de Chaumont et la Communauté de communes Meuse-Rognon.



Dans le cadre de loi de transition énergétique pour la croissance verte, le ministère de l'Écologie a lancé un appel à initiatives « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) à destination des collectivités souhaitant s'impliquer dans la transition énergétique.

Le Pays de Chaumont souhaitant ajouter cette démarche à sa politique climat-air-énergie, fait partie des 15 collectivités retenues en Champagne-Ardenne en tant que « territoire en devenir », et il a obtenu le titre TEPCV.

## 3. Au niveau de la région Grand Est

Le Conseil Régional du Grand Est a approuvé le SRADDET le 24 janvier 2020 sous le nom « Grand Est Territoires ». Il décline les objectifs à atteindre afin que le Grand Est devienne une région à énergie positive et bas carbone d'ici 2050. Le SRADDET prévoit notamment d'augmenter la consommation d'énergies renouvelables de 41% en 2030 et de 100% en 2050.

Afin d'atteindre ces objectifs, la région Grand Est, en partenariat avec l'ADEME, a lancé le programme d'action « Climaxion ». Il vise à accompagner les acteurs souhaitant s'impliquer dans l'accomplissement de ses objectifs via des aides financières et un accompagnement technique et la création d'un réseau de partenaires locaux.

Madame SAMSON demande quelle est la surface de la zone d'études potentielle (ZEP) et la répartition de la surface concernée pour chaque commune

Réponse : ci-dessous un tableau de l'emprise de la ZEP en hectares pour chaque commune et son total :

Commune	Surface approximative (hectares)
Marbéville	375 ha
Commission Syndicale La Genevroye - Mirbel	69,5 ha
La Genevroye	35 ha
Vignory	215 ha
Soncourt-sur-Marne	60 ha
<b>TOTAL</b>	<b>754,5 ha</b>

### ▪ Conclusion :

Au cours de ce premier COPIL, il a été proposé de valider le nom du projet de parc éolien. Après demande des avis sur celui-ci, le nom qui a été retenu est « projet éolien de l'Étoile ». La prochaine réunion du COPIL se tiendra dans environ 6 mois (mars 2021) pour présentations des premiers résultats des expertises écologiques.